

**A - ZONES URBAINES**

UCap	Habitat continu dense (ZPPAU)
UB	Habitat continu
UBin	Habitat continu (zone inondable)
UCbp	Habitat continu (ZPPAU)
UCa	Habitat discontinu (R+2)
UCacf	Habitat discontinu (périphérie de protection du Canal du Forez - périphérie éloignée)
UCzpp	Habitat discontinu (ZPPAU)
UCb	Habitat discontinu (R+1)
UCbin	Habitat discontinu (zone inondable)
UCbcf	Habitat discontinu (périphérie de protection Canal du Forez - périphérie éloignée)
UCbcd	Habitat discontinu (secteur du Bois de la Dame)
UCbcdcf	Habitat discontinu (secteur du Bois de la Dame + périphérie de protection du Canal du Forez - périphérie éloignée)
UCb1	Habitat discontinu (R+1)
UCzpp	Habitat discontinu (ZPPAU)
UCbzppin	Habitat discontinu (ZPPAU + zone inondable)
UCbzppb	Habitat discontinu (ZPPAU - site de crête)
UCbzppab	Habitat discontinu (ZPPAU - vue sur bourg ancien)
UCbzppabcf	Habitat discontinu (ZPPAU - vue sur bourg ancien + zone inondable)
UCbvm	Habitat discontinu (secteur du vieux Moulin)
UCbvmcf	Habitat discontinu (secteur du vieux Moulin + périphérie de protection du Canal du Forez - périphérie éloignée)
UCbvmcf	Habitat discontinu (secteur du vieux Moulin - logements collectifs + périphérie de protection du Canal du Forez - périphérie éloignée)
UCc	Habitat discontinu (hameaux équipés)
UCe	Zone urbaine réservée aux équipements
UCav	Aire d'accueil des gens du voyage
UD	Zone d'habitat sous équipée (assainissement autonome)
UF	Zone d'activité (commerce de détail interdit)
UFin	Zone d'activité (zone inondable)
UFcp	Zone d'équipement (casernes des pompiers)

**B - ZONES À URBANISER**

AU	Zone d'urbanisation future (urbanisable suite à modification ou révision du PLU)
AUzpp	Zone d'urbanisation future (ZPPAU)
AUa	Zone d'habitation mixte sous conditions (R+1)
AUb	Zone d'habitation mixte sous conditions (R+1)
AUbin	Zone d'habitation mixte sous conditions (R+1) - zone inondable
AUf	Zone d'activité sous conditions (pâtisseries)
AUfin	Zone d'activité sous conditions (zone inondable)

**C - ZONES AGRICOLES**

A	Zone agricole
Acf	Zone agricole (périphérie de protection Canal du Forez - périphérie éloignée)
Am	Zone agricole (zone inondable)
Av	Zone spécifique (traitement des déchets végétaux)

**D - ZONES NATURELLES**

N	Zone naturelle protégée
Nin	Zone naturelle protégée (zone inondable)
Ni	Zone de loisirs
No	Zone naturelle protégée (étang David)
Ncf1	Zone naturelle protégée (Périphérie de protection du Canal du Forez, périmètre rapproché)
Ncf2	Zone naturelle protégée (Périphérie de protection du Canal du Forez, périmètre éloigné)
Nz	Zone naturelle protégée (ZPPAU)
Nzpin	Zone naturelle protégée (ZPPAU + zone inondable)
Nh	Zone spécifique (gestion du bâti existant, changement de destination autorisée)
Nhin	Zone spécifique (gestion du bâti existant, changement de destination en zone inondable)
Nhv	Zone spécifique (gestion du bâti existant - zone réservée à l'accueil des gens du voyage sédentaires)

**E - AUTRES INDICATIONS**

- ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ
- Emplacements réservés pour service public
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Porte d'agglomération
- Linéaires sur lesquels le changement de destination des commerces existants est interdit
- Marge de recul et accès limités

STES-ROBERT

APPROBATION: 10/10/2011  
MODIFICATION:

# Plan Local d'urbanisme

5d Zonage - Plan de détail (St-Ribert)

epures

